

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2010

L'an deux mille dix et le dix juin à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de Quincieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Joël BOUCHER, Maire.

***Présents :** Mesdames et Messieurs Joël BOUCHER, Christine OTTAVY, Germain LYONNET, Marie-Françoise DORAND, Philippe GAGNIERE, Joëlle MEILHAC, Philippe CHEVALIER, Hervé RIPPE, Stéphanie ROZIER, Odile MIRGUET-DAVID, Michelle FONTANELLE, Nathalie LARDELLIER, Monique AUBERT, Cyrille FIARD, Marie-Josèphe RUF, Véronique ROUX, Brice LAGARDE, Martine BREYTON, Florence DUFOUR, Richard PLAISANTIN*

***Étaient excusés :** Laurent MONCEL (a donné pouvoir à Joël Boucher), Gérard DAL GOBBO (a donné pouvoir à Odile Mirguet-David)*

***Secrétaire élu :** Brice LAGARDE*

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

§§§§§§§§§§§§§§§§

Monsieur le Maire et Marie-Françoise DORAND accueillent les membres du Conseil Municipal d'Enfants et les remercient de leur présence.

***Présents :** Albane CASTILLON, Margaux LORCHEL, Simon BOUTIN, Allison HENRY, Bastien LAUTH, Hugo FABRE, Esther MASSON, Axelle PARENT*

***Excusés :** Maxime ALLEX, Lucie GONCALVES, Lucas PLAISANTIN, Elise VICTOR*

Après les présentations mutuelles, les enfants exposent à tour de rôle leurs travaux de l'année. Le choix du fleurissement cette année et en particulier celui de leur école, a remporté l'enthousiasme. Ensuite les rencontres avec des élus et du personnel communal ont été très appréciées.

Les enfants souhaitent participer à l'avenir à des actions « de terrain » et envisagent de repérer dans la commune ce qui peut être amélioré.

Monsieur le Maire offre un livre aux élus qui quittent le Conseil Municipal d'Enfants pour aller en 6<sup>ème</sup> l'an prochain et souhaite à toutes et tous de bonnes vacances.

§§§§§§§§§§§§§§§§

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, il est procédé au tirage au sort annuel sur la liste électorale, de 6 électeurs susceptibles d'être choisis pour être jurés d'assises.

## **DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Suite à une observation du percepteur, le Conseil Municipal se prononce sur une décision modificative du budget assainissement concernant une opération d'ordre qui n'est pas équilibrée.

Face à une dépense d'investissement au compte 2762 d'un montant de 18 265.47 € (il s'agit d'un montant de TVA) une recette d'investissement doit être inscrite pour le même montant.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votants, la décision modificative.

## **CREATION D'UN POSTE AU TABLEAU DES EMPLOIS**

La commune emploie depuis septembre 2007 un agent à l'école maternelle sur un temps non complet. Cet agent bénéficiait jusqu'en 2008 d'un emploi aidé. Depuis, son contrat est renouvelé d'année scolaire en année scolaire.

Devant la nécessité de conserver ce poste, il convient de créer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet sur la base de 24 heures par semaine.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votants, la création du poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet sur la base de 24 heures par semaine.

## **TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE**

Restaurant scolaire : - sur proposition du comité de pilotage, Monsieur le Maire propose la révision du tarif des utilisateurs occasionnels de la garderie du matin. Actuellement de 3 €, il pourrait être réduit à 2.50 € voire 2 €.

Après débat, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants, le nouveau tarif de la garderie du matin à 2.50 €.

- Le comité de pilotage propose de reculer la mise en place du tarif par quotient familial et de travailler l'an prochain sur une enquête adressée aux parents afin de leur présenter le projet.

- Sur proposition du comité de pilotage, Monsieur le Maire propose une augmentation du tarif du repas pour l'année scolaire 2010-2011, compte tenu qu'il n'a pas été augmenté depuis 2008 : actuellement de 3.30 €, il pourrait être augmenté à 3.40 € ou 3.50 € ; dans ce dernier cas, la commune s'engagerait à augmenter le nombre de repas BIO (actuellement un repas BIO par mois est proposé aux enfants).

Il est porté à la connaissance des élus que les repas BIO ont un coût de 1 € supplémentaire par repas et qu'il est très difficile d'avoir des fournisseurs de qualité.

Après débat, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants, le nouveau tarif du repas de la cantine scolaire à 3.40 €.

Garderie scolaire : la garderie du soir est ouverte jusqu'à 17 h 45. De nombreux parents souhaitent que la fermeture soit repoussée à 18 h pour pallier aux problèmes de transport.

Il est rappelé que le service de garderie du soir est gratuit.

Cette prolongation d'horaire nécessite la présence d'un agent communal, d'une part et pourrait être proposée par dérogation avec justificatifs à l'appui, aux parents afin d'arriver en temps et en heure chercher leurs enfants.

La MJC va proposer des temps périscolaires l'an prochain et cette solution pourrait être envisagée auprès des parents.

Après débat, le Conseil Municipal se prononce à la majorité des votants sur la possibilité de dérogation offerte aux parents de repousser les horaires de garderie de 17 h 45 à 18 h :

10 contre : Germain Lyonnet, Martine Breyton, Marie-Josèphe Ruf, Philippe Chevalier, Florence Dufour, Cyrille Fiard, Richard Plaisantin, Brice Lagarde, Nathalie Lardellier, Odile Mirguet-David

7 absentions : Joël Boucher, Stéphanie Rozier, Philippe Gagnière, Marie-Françoise Dorand, Joëlle Meilhac, Gérard Dal Gobbo, Laurent Moncel

## **RAPPORT ASSAINISSEMENT 2009**

Le rapport annuel d'activités pour 2009 est adopté à l'unanimité des votants.

## **ADHESION AU GRAND LYON OU FUSION DE LA CCMOA AVEC LA CCBSPD (ORDRE DU JOUR SUPPLEMENTAIRE)**

Après avoir eu la présentation de l'étude comparative de KPMG, et la présentation des 2 communautés de communes le 26 mai dernier, le Conseil Municipal doit émettre un avis afin de permettre à Monsieur le Maire de se prononcer lors du vote du Conseil Communautaire le 21 juillet prochain sur le nouveau périmètre de la communauté de communes regroupant la CCMOA et la CCBSPD.

Après débats et vote à bulletin secret, l'orientation du Conseil Municipal est la suivante :

11 voix pour adhérer au Grand Lyon

3 voix pour fusionner avec la CCBSPD

8 nuls

## **QUESTIONS DIVERSES**

Lecture par Monsieur le Maire du courrier de la Chambre d'agriculture concernant sa non participation au groupe de travail lancé par l'entreprise Plattard sur le projet de la gravière.

Horaires de présence du commissaire enquêteur pour la modification du PLU :

Le jeudi 17 juin de 9 h à 11 h 30

Le samedi 26 juin de 9 h 30 à 11 h 30

Le jeudi 8 juillet de 15 h à 17 h

Les gens du voyage sont arrivés le 31 mai après-midi sur le terrain de Chamalan et dès le lendemain toutes les mesures ont été prises pour informer le Préfet ; une benne a été mise à leur disposition pour leurs déchets et après négociations, ils devraient partir dimanche 13 juin.

Les haies plantées au lieu dit « les chanaux et les combes » par les enfants ont été arrosées de désherbant ; la police de l'eau est intervenue et verbalisera les agriculteurs malveillants.

Le beach club a été mis en demeure : malgré cela, il a ouvert. Demain, les pompiers et les gendarmes accompagneront le Maire pour vérifier et faire fermer l'établissement.

Le travail fait par le chargé de mission sur la cellule de crise a été envoyé pour approbation à la Préfecture. On attend son retour.

A la rentrée scolaire 2011, le nouveau collège de secteur sera celui de Chazay d'Azergues au lieu de Anse.

Les barrières installées à « en chuel » ont été demandées par les agriculteurs pour éviter aux voitures, quad etc de rouler à travers champs.

La MJC met en place en juillet pour les Activac' un système de repas ; les locaux de la cantine seront utilisés ; la commune a acheté un four ; le prix du repas sera appliqué selon le quotient familial.

Germain Lyonnet demande à Hervé Rippe de prendre la commission illuminations à sa charge.

La séance est levée à 23 h 15